

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023
I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produits référence 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 610 435	17,52	92,70	2 839 000	497 393	17,52	497 393
Taxe foncière non bâties (TFNB)	9 480	52,07	164,23	10 200	5 311	52,07	5 311
Taxe d'habitation (TH)	78 295	6,84	51,16	83 854	5 736	6,84	5 736
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	508 440	508 440		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produit référence 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	=		
Taxe d'habitation (TH)	508 440		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
>>>	0		171 480		0	2 560	- 275 486	11

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	508 440	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	- 101 446	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	406 994
-------------------------------------------------------	---------	---	-------------------------------------------------------------------------	-----------	---	-----------------------------------------------------------------	---------

A ANNEXE

Le 14 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
MARIE-HELENE HEROU-DESBILLES
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
PUBLIQUES

Le 28.03.20
Pour la Commune,

Yves MASSAROTH
Le Maire

COMMUNE : **312 VOUGY**
 ARRONDISSEMENT : **74 BONNEVILLE**
 TRÉSORERIE OU SGC : **SERV GEST COMPTABLE BONNEVILLE**

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

N° 1259 COM (2)
TAUX
 FDL
 2023

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

cière bâtie :

Indemnités de condition modeste	198
Indemnités de réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
Indemnités de longue durée (logem. sociaux)	245
Locaux industriels	170 530
Locaux industriels	507

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV

b. Dotation pour Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire >>>

b. Base minimum

c. Locaux industriels

d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi (terres agricoles)

c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal

b. Par la loi

4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION

a. Hors résid. principales et log. vacants **65 729**

b. Logements vacants soumis à la THLV **18 125**

3. PRODUITS DES IFER

a. Éoliennes et hydroliennes

b. Centrales électriques

c. Centrales photovoltaïques

d. Centrales hydrauliques

e. Centrales géothermiques

f. Transformateurs électriques

g. Stations radioélectriques

h. Installations gazières et autres

5. RÉFORMES FISCALES

Taxe d'habitation :

a. Fraction de TVA nationale (%)

b. TVA prévisionnelle

c. Coefficient correcteur **0,587548**

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	28,75	95,70	3,00000	92,70
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	66,91	167,28	3,05000	164,23
Taxe d'habitation (TH)	22,98	23,05	57,63	6,47000	51,16
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :

a. National >>>

b. Communal >>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>

b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>

b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique **21,67**